



Vol à l'étalage Monoprix

Par Beta97

Bonjour,

Je suis très gêné.

Je suis dans une situation difficile financièrement, et pour changer des pâtes, j'ai plusieurs fois acheter des fruits au Monoprix, mais pas à leur prix réel, en passant par les caisses automatiques (mauvais prix à la pesée).

Je me suis fait prendre aujourd'hui; j'avais payé 0,90 ? pour l'équivalent de 8 ? en fruits.

Le vigile a pris mon identité, m'a fait poser devant une caméra de surveillance, m'a fait repayer le bon prix et m'a fait signer un document (une plainte simplifiée je crois), et m'a laissée repartir en me disant qu'il n'avait pas décidé s'il allait l'envoyer ou pas et qu'il fallait attendre un mois pour avoir de leurs nouvelles.

Je n'avais jamais été pris sur le fait avant, et mon casier est vierge.

Pensez-vous qu'ils vont envoyer la lettre ? Si oui, qu'est-ce que je risque ? Et peuvent-ils fouiller dans leurs anciennes vidéos pour voir si ça c'est déjà produit et me poursuivre, sans m'avoir pris sur le fait avant, pour vol et récidive de vol ?

Je ne recommencerai PLUS JAMAIS: je préfère encore bouffer des pâtes jusqu'à la fin de cette période de vache maigre plutôt que de repasser par ce que j'ai vécu

Merci pour votre réponse

Par ESP

Bonsoir

Soyez rassuré, cela n'ira pas bien loin.

J'ai suivi plusieurs cas qui se sont terminés par un rappel à la loi et le paiement d'une amende.

Mais dans votre cas, sans être devin, il y a de fortes chances que vous soyez seulement fiché dans les magasins de l'enseigne et du groupe.

Par AGeorges

Info supplémentaire :

La durée de conservation des enregistrements de vidéoprotection est limitée à une durée d'un mois.

Par Ella

Bonjour, en ce qui concerne la plainte, il y a très peu de risque que vous soyez inquiété. D'une part, les tribunaux sont saturés, d'autre part, vous avez réglé la somme.

Par contre, en ce qui concerne le comportement du vigile, il est très contestable qu'il vous ai filmé et fait signé un document : cela peu être assimilé à un abus de pouvoir. Je suis donc quasi sûre que votre affaire vas s'arrêter là. Par contre, si votre situation financière est difficile, vous devriez contacter une assistance sociale au sein de la mairie de votre domicile. Il se pourrait que vous ayez droits à des aides sans le savoir (APL, RSA, Epicerie sociale, Epicerie des Restau du coeur, etc). Essayer de contacter les associations caritatives, telles : secours populaire, secours catholique, secours islamiste etc... Ces associations peuvent vous fournir des aides financières, également. Bon courage à vous...